

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DPE 57 Contrat de concession de travaux publics pour l'aménagement et l'exploitation d'équipements de récupération de chaleur dans le réseau d'assainissement avec le groupement CPCU – Eau et Force.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la Signature d'un contrat de concession de travaux publics pour l'aménagement et l'exploitation d'équipements de récupération de chaleur dans le réseau d'assainissement au groupement constitué par :

- la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), mandataire du groupement,
- et Eau et Force.

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 29 octobre 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 5 novembre 2012 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne Le Strat au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la concession de travaux publics pour l'aménagement et l'exploitation d'équipements de récupération de chaleur dans le réseau d'assainissement au groupement constitué par :

- la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), mandataire du groupement,
- et Eau et Force.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer ladite concession.